

Déclaration de Moorea

CONSIDERANT la tenue prochaine de la Conférence de Copenhague sur le changement climatique,

CONSIDERANT les prévisions d'impacts majeurs liés aux changements climatiques sur les milieux marins et récifaux, telles que l'acidification des eaux, l'augmentation des températures, l'élévation du niveau des mers, l'augmentation des événements météorologiques majeurs et de leur intensité destructrice,

CONSIDERANT la préoccupation de la plupart des habitants des îles du Pacifique vis-à-vis des effets engendrés par le changement climatique,

CONSIDERANT la très grande importance de la zone du Pacifique Sud dans le cadre de l'adaptation et l'atténuation du changement climatique,

S'APPUYANT sur la déclaration de Manado, Indonésie, adoptée le 14 mai 2009, et notamment son article 15 sur le rôle résilient des réseaux d'aires marines protégées dans le cadre de l'atténuation et l'adaptation au changement climatique,

S'APPUYANT sur les conclusions du groupe d'experts des aires marines protégées du Forum Global des océans, présentées à la Conférence de Manado lors du Global Ocean Policy Day le 13 mai 2009, en particulier les recommandations suivantes :

- Les réseaux d'aires marines protégées peuvent aider au maintien de la biodiversité, préserver les services de l'écosystème marin et contribuer ainsi à l'absorption de CO₂, y compris dans la mer profonde,
- Les réseaux d'aires marines protégées répondent mieux aux changements climatiques et aux autres facteurs de stress lorsqu'ils sont gérés efficacement. L'efficacité d'une gestion adaptative devrait être renforcée,
- La réponse aux changements climatiques par les réseaux des aires marines protégées est améliorée si les effets cumulatifs des facteurs de stress et les autres facteurs de stress sont réduits.
- Les zones marines vulnérables doivent avoir la priorité dans le contexte des stratégies pour la création de réseaux d'aires marines protégées,
- Le rôle des réseaux d'aires marines protégées est finalement d'assurer la connectivité biologique et écologique et à renforcer la résilience des écosystèmes marins aux changements climatiques,
- Les moyens pour améliorer l'efficacité de gestion des aires marines sont des systèmes de gouvernance englobant l'accès et le partage des avantages par les communautés locales ; l'éducation et la formation ; la coordination intersectorielle ; la communication permanente ; et la transparence,
- Les réseaux d'aires marines protégées doivent être représentatifs et distribués de manière cohérente dans leur rôle de contribution à la résistance au changement climatique,

- Des stratégies et actions dans les zones marines situées en dehors des réseaux d'aires marines protégées sont également nécessaires et doivent être mises en œuvre,
- Les processus pertinents existants, tels que le développement des critères d'identification et de sélection des réseaux représentatifs d'aires marines protégées, devraient être pris en considération,
- Les Nations devraient s'appuyer sur les Conventions des mers régionales et autres instruments régionaux pertinents pour la création de réseaux d'aires marines protégées, y compris dans l'océan ouvert et profond,
- Les aires marines futures devront englober la haute mer et intégrer des écosystèmes tels que les monts sous-marins, et des expériences pilotes doivent être mises en œuvre dès à présent.

Les participants de la Conférence Régionale du Pacifique Sud sur les Aires marines gérées, réunis à Moorea, Polynésie française, du 14 au 19 novembre 2009, s'engagent à :

- Prendre en compte les recommandations de la Conférence de Manado,
- Favoriser la diffusion d'informations scientifiques et leurs interprétations pour différents acteurs et publics au sujet des effets redoutés des changements climatiques sur les récifs coralliens,
- Prendre en compte dans les stratégies régionales et locales de création d'aires marines protégées les risques encourus par ces changements climatiques,
- Avoir une meilleure connaissance des phénomènes, de leurs impacts sur les aires marines protégées, et favoriser à cet égard les échanges d'information et le partage d'expériences entre gestionnaires d'aires marines protégées dans le Pacifique,
- Inciter l'ensemble des acteurs locaux et régionaux en charge de la gestion des aires marines protégées, chacun à son niveau et selon ses compétences et moyens, à diminuer drastiquement ses émissions directes ou indirectes de gaz à effet de serre,
- Systématiquement diminuer les rejets de gaz à effet de serre liées aux rencontres régionales, de mesurer l'empreinte écologique de ces rencontres, de les compenser si possible sur des projets marins de séquestration de carbone labellisés et certifiés, telles que restauration de mangroves, d'herbiers marins ou de récifs coralliens.

Déclaration approuvée en session plénière de la Conférence Régionale du Pacifique Sud sur les aires marines gérées, à Moorea, Polynésie française, le 19 novembre 2010.